

EXERCICE 2025 – EAU BRUTE

DEBAT ET RAPPORT PREALABLE D'ORIENTATION BUDGETAIRE

VOTE DU DOB SUR LA BASE DU RAPPORT

Conformément aux dispositions de l'article L 5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est applicable au syndicat l'article L 2312-1 dudit code, en ce qu'il précise l'organisation d'un débat au sein du Comité Syndical sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

L'article 107 de la loi (NOTRE) n° 2015-991 du 7/08/2015, et les dispositions de l'article L 5211-36 du CGCT modifient ces dispositions en complétant et renforçant pour les structures de plus de 10 000 habitants les indications devant figurer sur le rapport proposé par le Président, et précisées à l'article D 2312-3 du CGCT.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

I - PRESENTATION DE LA COMPETENCE EAU BRUTE DE LA STRUCTURE

1) Caractéristiques Techniques

- **Description du service :**

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne exerce en régie dans le domaine de l'Eau Brute les missions suivantes :

- Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires.
- Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des relevés de comptages individuels des usagers ou des abonnés du syndicat.
- Acquisitions foncières nécessaires aux installations.
- Livraison, distribution d'eau brute.
- Facturation de la vente d'eau aux usagers.
- Entretien, maintenance et dépannage des équipements du réseau.

- **Destination de l'eau brute distribuée :**

- Les Agricoles :

L'apport d'eau brute du Bas Rhône favorise le maintien d'une activité agricole dans les domaines de cultures maraîchères, asperges, tomates, pomme de terre, melons, cultures fourragères, la vigne modérément, élevage de chevaux et de taureaux.

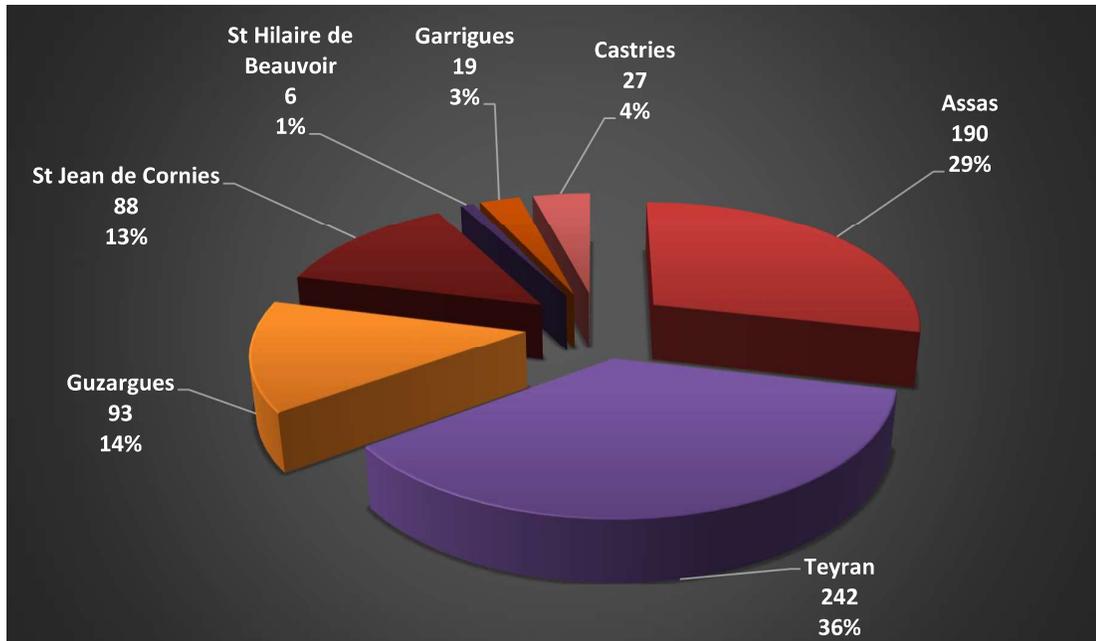
- Les Semi agricoles :

- ❖ **Les communes :** les places engazonnées, les différents espaces verts, ainsi que les terrains de sport qui bénéficient dans chaque commune du SMGC de l'apport de l'eau brute.
- ❖ **Les pépiniéristes, les maraîchers** (n'ayant pas de numéro d'enregistrement au sein de la Chambre d'Agriculture) : bénéficient de l'eau brute pour leurs activités professionnelles.
- ❖ **Les industriels :** certaines industries sont demandresses et ont été desservies, notamment la fabrique de parpaings.

- Les E.U.D. (Eau à Usage Divers) :

- ❖ **Les particuliers :** La desserte des particuliers permet de soulager les réserves d'eau potable de plus en plus sollicitées (plus de 50% de l'eau potable consommée par les résidences est destinée à l'arrosage).

• **Usagers par communes 2024 (à novembre)**



• **Communes ayant pris la compétence Eau Brute à la carte :**

- Assas
- Boisseron
- Buzignargues
- Campagne
- Galargues
- Guzargues
- Garrigues
- Teyran
- Saussines
- Saint-Hilaire-de-Beauvoir
- Saint-Jean-de-Cornies
- Castries

• **Linéaire de réseaux :**

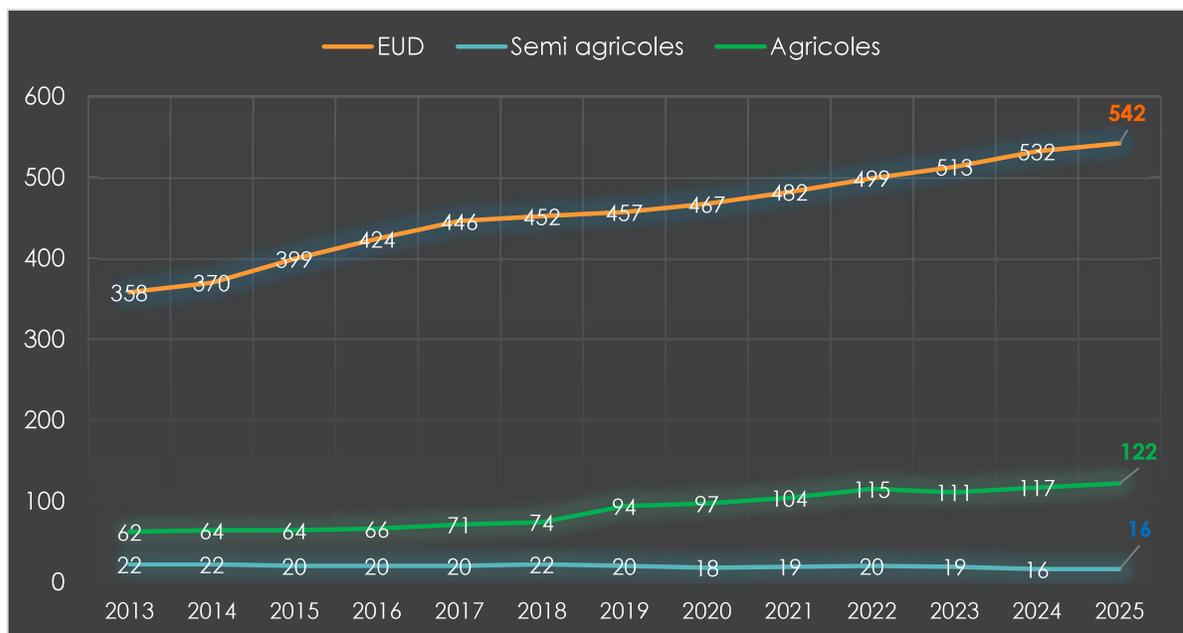
Communes	Linéaire en kms
Assas (*)	16,528
Guzargues (*)	11,588
Teyran	17,798
St Jean de Cornies	1,995
St Hilaire de Beauvoir	0,205
Garrigues	0,562
Castries	4,000
TOTAL	52.676 kms

(*) Sont inclus pour Assas et Guzargues l'extension du réseau eau brute en cours (Assas : + 0.665 ml et Guzargues : + 1.330 kms)

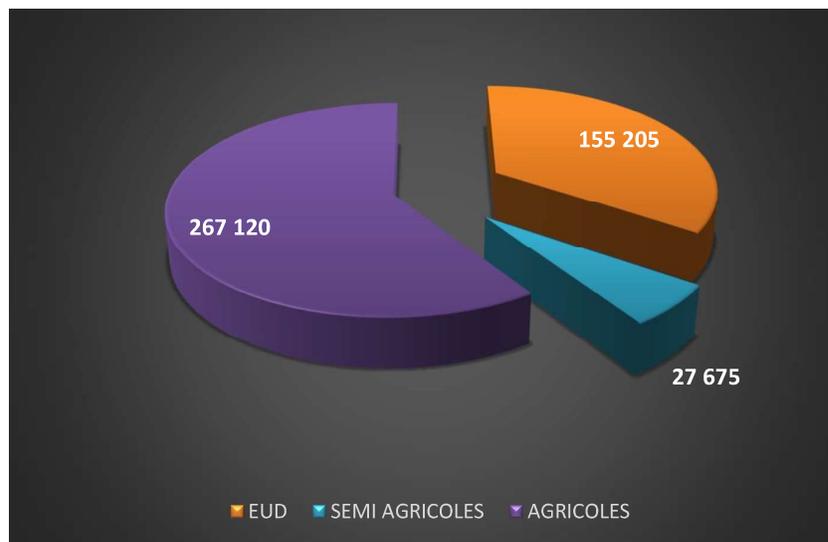
II - EVOLUTION DU NOMBRE D'USAGERS ET DE LA CONSOMMATION**1) Evolution en nombre des usagers**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (à nov)	2025 Estimation
TOTAL	442	456	483	510	537	546	571	582	605	634	643	665	680

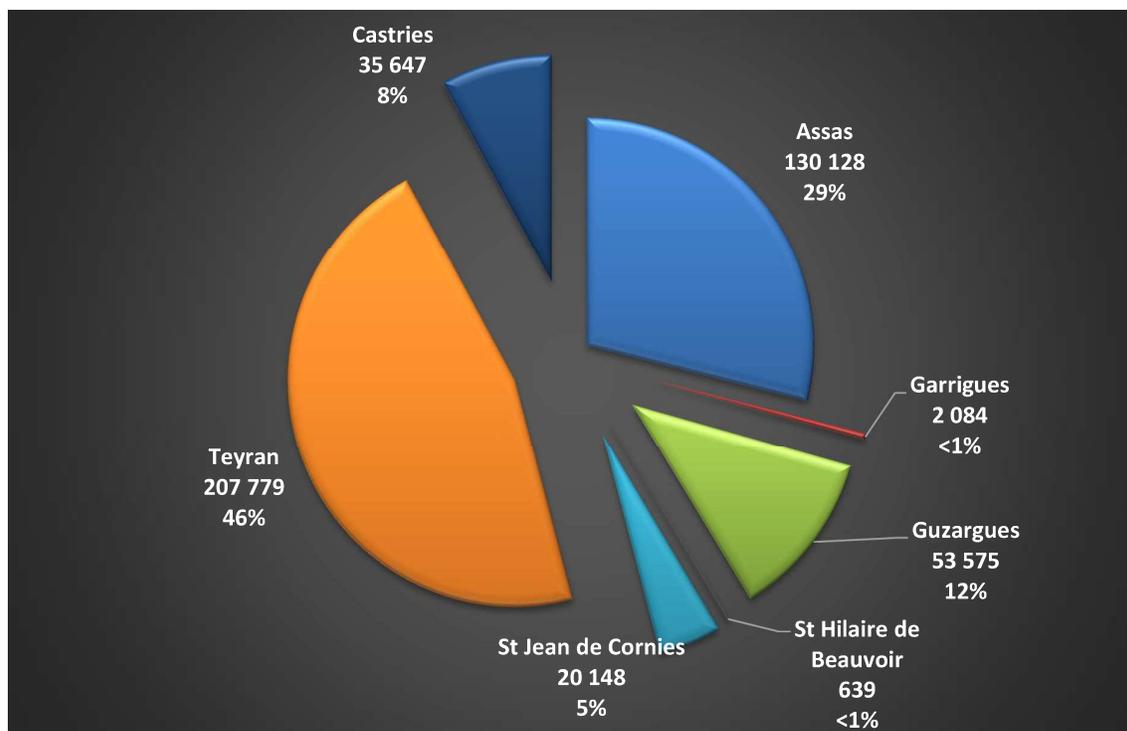
Soit une évolution prévisionnelle en 2025 de presque 54 % depuis 2013.

2) Evolution en nombre par type d'usagers**3) Evolution de la consommation en m3 par type d'usagers (année civile)**

Conso m3/an	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (à nov)	2025 (estim)
Agricoles	115 614	103 880	132 957	136 391	184 665	135 064	204 969	270 759	201 424	355 006	254 162	243 571	267 120
Semi agricoles	31 166	17 378	16 989	19 251	16 918	15 403	18 595	18 736	17 757	21 325	26 337	25 235	27 675
EUD	128 834	119 670	126 959	119 885	153 650	118 347	196 951	130 745	136 217	143 708	147 696	141 522	155 205
TOTAL	275 614	240 928	276 905	275 527	355 233	268 814	420 515	420 240	355 398	520 039	428 195	410 328	450 000

4) Prévisions des consommations 2025 par type d'usagers (en m3) (année civile)5) Evolution de la consommation en m3 par communes (année civile)

	Assas	Garrigues	Guzargues	St Hilaire de Beauvoir	St Jean de Cornies	Teyran	Castries	TOTAL
2013	113 958	-	31 201	-	7 165	123 290	-	275 614
2014	82 680	-	29 893	378	14 929	113 048	-	240 928
2015	88 424	-	39 835	1 209	15 094	132 343	-	276 905
2016	91 901	211	38 281	123	11 804	133 207	-	275 527
2017	114 680	870	49 894	69	16 060	173 660	-	355 233
2018	97 057	652	36 215	328	13 204	121 358	-	268 814
2019	129 142	1 124	69 138	330	18 087	183 963	18 731	420 515
2020	111 801	1 535	80 935	507	17 799	164 831	42 832	420 240
2021	107 445	1 272	48 063	420	14 752	146 106	37 340	355 398
2022	150 848	1 531	88 705	443	15 797	209 795	52 920	520 039
2023	123 823	1 983	50 979	608	19 172	197 711	33 919	428 195
2024 (à nov.)	118 900	1 886	48 831	574	18 368	189 297	32 472	410 328
2025 (estim)	130 128	2 084	53 575	639	20 148	207 779	35 647	450 000

6) Prévisions des consommations 2025 par communes (en m3) (année civile)

III - POLITIQUE TARIFAIRE DU SERVICE

Par délibération en date du 26 juin 2024, il avait été adopté par les membres du Conseil Syndical les nouveaux tarifs de vente d'eau brute uniquement pour les usagers de types Agricoles et Semi-Agricoles pour les consommations pour l'année 2024. Les tarifs EUD quant à eux, sont restés inchangés. Cette délibération faisait suite à la prise en compte de l'évolution d'achat d'eau par le fournisseur représentant ainsi +9,5%.

Pour 2025, l'évolution sera connue courant janvier/février. Cette augmentation sera appliquée pour les consommations à compter du 2025. De ce fait, une nouvelle réactualisation des tarifs de vente d'eau sera à prévoir à l'occasion d'une prochaine assemblée générale, si l'augmentation du fournisseur s'avérait importante.

Les tarifs applicables en 2024 votés lors du Conseil Syndical du 26 juin 2024 sont établis selon les éléments présentés ci-dessous.

1) Tarifs de vente d'eau pour les EUD

Une seule facture établie par an : en janvier N (consommations N-1) + abonnement année en cours

TARIFS	€ HT
REDEVANCE DEBIT	70,56
REDEVANCE VOLUME	32,72

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID: 034-253400725-20241218-2024_12_18_31-DE

Tarification EUD				
Forfait en m3	Prix € HT/m3	Débit/m3	€ TTC	Prix moyen M3 TTC
70	0,658	1	123,88	1,77
150	0,658	1	214,91	1,43
200	0,450	2	280,78	1,40
250	0,560	2	334,13	1,34
300	0,614	2	381,37	1,27
450	0,603	3	549,58	1,22
750	0,526	5	832,02	1,11
1050	0,526	7	1 151,02	1,10
1500	0,526	10	1 629,52	1,09

€ HT	€ TTC
1,8548	1,96
1,3025	1,37
1,3025	1,37
1,3025	1,37
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03
0,9795	1,03

2) Tarifs de vente d'eau pour les SEMI AGRICOLES

Une seule facture établie par an : en janvier N (consommations N-1) + abonnement année N

TARIFS	€ HT
REDEVANCE DEBIT	108,49
REDEVANCE VOLUME	71,54

Débit souscrit	Abonnement € HT	Prix € HT du m3 consommé
5 m3/h	614,00	0,593
10 m3/h	1 156,00	
15 m3/h	1 699,00	
20 m3/h	2 241,00	
25 m3/h	2 784,00	
30 m3/h	3 326,00	
35 m3/h	3 869,00	
40 m3/h	4 411,00	

3) Tarifs de vente d'eau pour les AGRICOLES

Deux factures établies par an :

- en janvier N : pour les consommations du 2^{ème} semestre N-1 + abonnement 1^{er} semestre N,
- en juillet N : pour les consommations du 1^{er} semestre N + abonnement 2^{ème} semestre N

TARIFS	€ HT
REDEVANCE DEBIT	83,46
REDEVANCE VOLUME	71,54

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

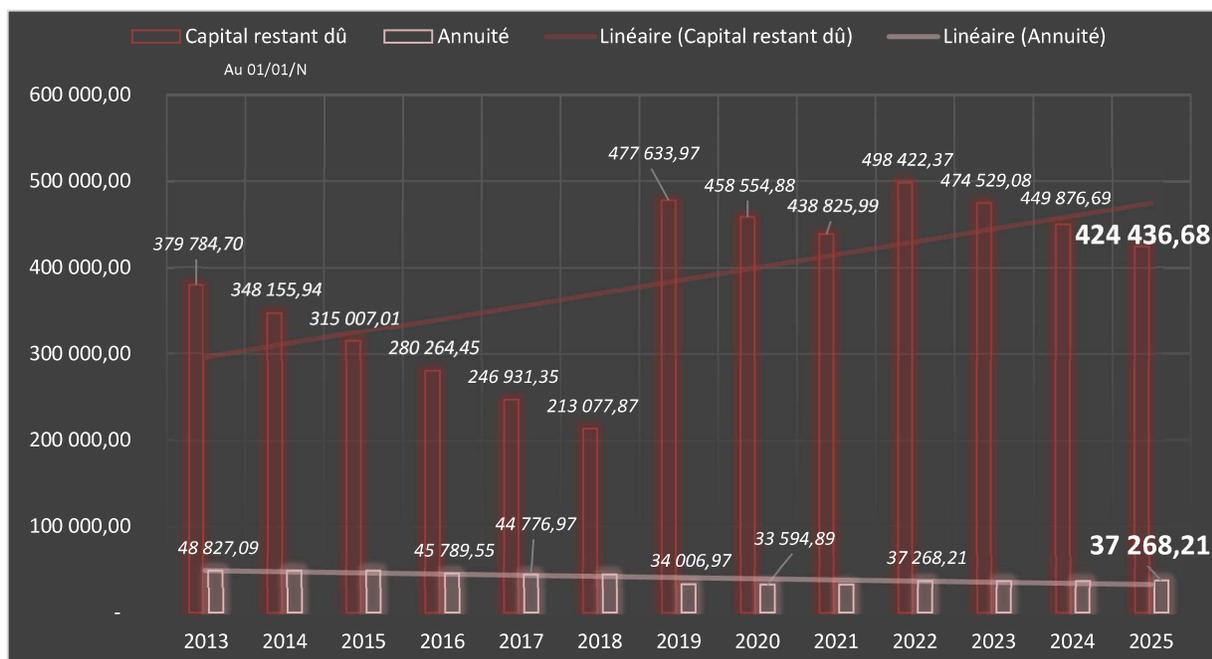
ID : 034-253400725-20241218-2024_12_18_31-DE

Débit souscrit	Abonnement € HT	Volume jusqu'à	Prix € HT du m3 consommé	Au-delà de	du m3
5 m3/h	489,00	3 000 m3	0,197	3 000 m3	0,477
7 m3/h	656,00	4 000 m3	0,197	4 000 m3	0,477
10 m3/h	906,00	5 000 m3	0,197	5 000 m3	0,477
15 m3/h	1 323,00	7 000 m3	0,197	7 000 m3	0,477
20 m3/h	1 741,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
25 m3/h	2 158,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
30 m3/h	2 575,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
35 m3/h	2 993,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477
40 m3/h	3 410,00	10 000 m3	0,197	10 000 m3	0,477

IV - STRUCTURE ET GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

1) Profil de l'encours de la dette – Capital restant dû et annuité au 1^{er} janvier N

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dettes Totales	379 784,70	348 155,94	315 007,01	280 264,45	246 931,35	213 077,87	177 633,97	148 554,88	123 825,99	98 422,37	74 529,08	51 876,69	24 436,68
Annuité	48 827,09	48 827,09	48 827,09	45 789,55	44 776,97	44 776,90	34 006,97	33 594,89	33 594,89	37 268,21	37 268,21	37 268,21	37 268,21
Dont Intérêts	17 198,33	15 678,16	14 084,53	12 456,45	10 923,49	9 333,00	7 927,88	6 866,00	5 911,27	5 374,92	4 815,82	4 282,20	3 710,86
Dont Capital	31 628,76	33 148,93	34 742,56	33 333,10	33 853,48	35 443,90	34 079,09	33 728,89	33 403,62	33 893,29	34 652,39	35 440,01	36 257,35



En 2016 : l'annuité a diminué par rapport à 2013 car un emprunt a été soldé en cours d'année.
Au total fin d'année 2016 : 3 emprunts.

En 2018 : un emprunt a été soldé en fin d'année 2018.
Au total 2 emprunts en fin d'année.

En 2019 : souscription d'un nouvel emprunt d'un montant de 300 000 € pour le financement des travaux d'extension sur Castries, de ce fait le capital restant dû a visiblement augmenté, en revanche l'annuité est restée en dessous des annuités précédentes (34 006.97 € en 2019 contre 44 776.97 € en 2018) au vu des taux d'intérêts d'emprunts intéressants lors de la souscription.
Au total 3 emprunts.

En 2022 : souscription d'un nouvel emprunt d'un montant de 80 000 € permettant de financer une partie des travaux d'extension sur Assas et Guzargues, le capital restant dû a augmenté mais l'annuité reste encore en dessous des annuités antérieures (37 268.21 € en 2022 contre 44 776.97 € en 2018).
Au total 4 emprunts en cours.

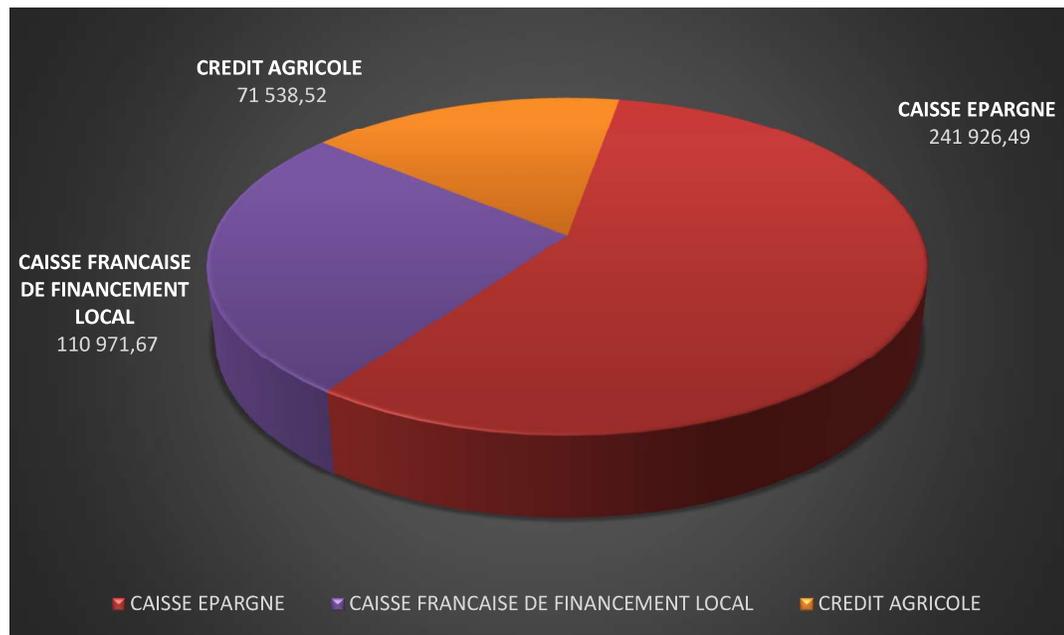
Pas de nouveaux emprunts souscrits depuis 2022.

2) Evolution de la dette

Endettement en 2025 par rapport à 2013 : + 11.7 %, et -5.6 % par rapport à 2023.

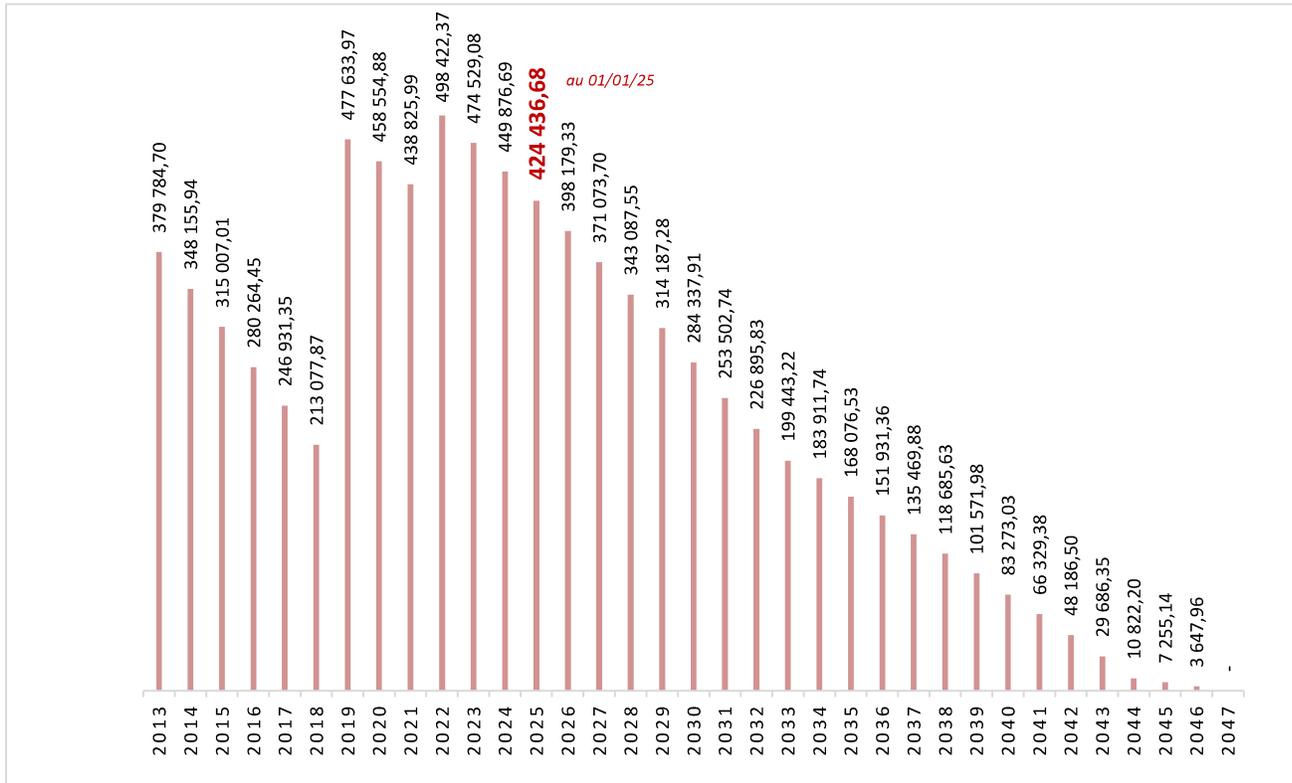
3) Structure de la dette

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 par tiers, **4 emprunts** (dont 2 auprès de Caisse Française de Financement Local, 1 à la Caisse d'Epargne, 1 au Crédit Agricole) – emprunts à taux fixes :



4) Evolution prévisionnelle de l'endettement

Capital restant dû au 1^{er} janvier de chaque exercice jusqu'à extinction de la dette :



Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement (y comprises charges d'intérêts). Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Pour le budget eau brute, le montant de l'épargne brute au 05/12/2024 est de **27 212.78 €**

Calcul : 345 232.31 € (recettes réelles de fonctionnement) – 318 019.53 € (dépenses réelles de fonctionnement)

Épargne nette : elle correspond à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Pour le budget eau brute, l'épargne nette au 05/12/2024 est de **1 772.77 €**

Calcul : 27 212.78 € (épargne brute) – 25 440.01 € (capital de la dette remboursé au cours de l'année 2024).

Taux d'épargne nette de 0.51 %

Capacité de désendettement : correspond à un ratio d'analyse financière des collectivités qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette, la première finançant la seconde. Ce ratio permet de répondre à la question suivante : en combien d'années la collectivité pourrait-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

La capacité de désendettement au 05/12/2024 est de **15 ans et 7 mois**

Calcul :
$$\frac{\text{Capital restant dû au 31/12/24}}{\text{Epargne brute}} = \frac{\text{SOIT } 424\,436,68}{27\,212,78} = 15 \text{ ans et } 7 \text{ mois}$$

V – EVALUATION PREVISIONNELLE DES DEPENSES ET RECETTES**HORS AMORTISSEMENTS ET RESULTATS ANTERIEURS****EN FONCTIONNEMENT****Ressources réelles :**

7011 – Recettes vente eau et abonnements	350 000 €
704 – Recettes de branchements	10 000€
Total	360 000 €

Dépenses réelles :

Dépenses courantes dont 195 000 € achat eau	245 000 €
Salaires	71 000 €
Dette (capital + intérêts)	37 300 €
Prélèvement pour dépenses investissement	6 700 €
Total	360 000 €

EN INVESTISSEMENT**Ressources financières :**

Dotation de la section de fonctionnement	6 700 €
Total	6 700 €

Dépenses :

21 – Travaux branchements et matériels divers	6 700 €
Total	6 700 €

VI - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS**1) Evolution des dépenses**

En € HT	Compte administratif 2016	Compte administratif 2017	Compte administratif 2018	Compte administratif 2019	Compte administratif 2020	Compte administratif 2021	Compte administratif 2022	Compte administratif 2023	Réalisations au 05/12/2024
Chap. 011 - Dépenses courantes	95 602.18	151 748.57	173 365.06	163 304.30	202 308.55	204 066.70	192 100.45	180 205.13	238 651.49
Chap. 012 - Charges de personnel	56 349.52	60 159.19	61 998.36	59 077.45	62 164.03	62 762.30	64 789.99	65 954.02	67 833.54
Chap. 20 et 21 - Dépenses investissements (hors remboursement emprunts et restes à réaliser)	28 605.02	36 888.98	514 461.90 (y compris les restes à réaliser)	351 057.82	50 002.54	227 831.64 (y compris les restes à réaliser)	166 094.60	36 262.66	53 545.12

2) Effectif eau brute

Au tableau des effectifs du personnel Eau Potable avec une prise en charge par le budget Eau Brute :

- 1 adjoint technique principal de 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Montant des salaires et des charges à prévoir sur le Budget Primitif Eau Brute : 71 000 € environ.

Grade	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Lieu de travail	Assas (annexe du SMGC)	Siège social à Castelnau-le-Lez
Temps de travail hebdomadaire effectif	35 h	14 h 45
Régime indemnitaire	RIFSEEP (délibération du 18/12/2017, mise en place à compter du 1 ^{er} février 2018)	RIFSEEP (délibération du 18/12/2017, mise en place à compter du 1 ^{er} février 2018)
Prime astreintes	Continuité de la mise en place depuis 2013	Néant
N.B.I	15 pts	Néant

VIII - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En section de fonctionnement :

- ✓ Les dépenses d'achat d'eau connaîtront une évolution en 2025 comme chaque année.
L'**achat d'eau** est révisable chaque année selon une formule de calcul qui nous est transmis en janvier/février de chaque année par BRL.

Cette révision est applicable pour la facturation de nos clients à compter des consommations au 1^{er} janvier 2025.

N'ayant pas les éléments de révision lors de l'élaboration du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2025, il conviendra de réévaluer les tarifs et de les voter lors d'un prochain conseil syndical si le taux de révision appliqué par notre fournisseur s'avérait trop important.

- ✓ Les dépenses concernant **l'entretien et la réparation** du réseau sont à prévoir pour un montant de : 31 000 €.
Ce poste permet de faire face aux éventuelles réparations, casses et fuites.
Il comprend également sur le surpresseur de Saint Jean de Cornies l'entretien et la révision des pompes ainsi que le remplacement d'un variateur endommagé.

En section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissements seront :

- ✓ L'annuité de la dette qui reste stable par rapport à 2024, car pas de nouvel emprunt souscrit.
- ✓ La poursuite de la densification du réseau eau brute pour un montant de 4 800 € HT environ qui représente 6 branchements EUD (particuliers).
- ✓ Les travaux de branchements hors densification :
 - Pour les usagers EUD avec une prévision de 4 branchements supplémentaires qui représente 5 500 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

aires environ représentant

ID : 034-253400725-20241218-2024_12_18_31-DE

- Pour les agricoles avec 3 branchements supplémentaires environ représentant 5 200 € HT.

✓ L'acquisition de matériels spécifiques à l'exploitation du service de distribution d'eau brute avec une prévision totale de 26 000 € HT comprenant :

- L'achat de réducteurs de pression pour 2 500 €
- Le remplacement de 50 modules de télé relève pour un montant de 2 750 €
- L'achat de tiges de manœuvres pour bornes pour 1 050 €
- Compteurs individuels agricoles pour 3 700 €
- Compteurs individuels EUD 1 000 €
- Remplacement de tubulures pour 15 000 €